

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 2/472/1936 portant réduction d'effectifs du peloton méhariste.

n° 2/472/1936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 mars 1936

Numéro JO  
n° 472 du 31/03/1936

Date du numéro  
31 mars 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu le décret du 28 janvier 1933, portant réorganisation de la milice indigène

**Vu** la dépêche ministérielle n° 316 1/1, du 5 février 1936, prescrivant de surseoir à la création d'un second peloton méhariste  
Sur la proposition du capitaine commandant la milice indigène,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'effectif du peloton méhariste est ramené à : deux Européens (un officier et un sous-officier), et à soixante-dix indigènes.

#### Art. 2

— Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont annulées.

#### Art. 3

— Le présent arrêté, qui prendra son effet à compter du 1er mars 1936, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A. ANNET.**